

COMMUNE DE BOURBACH-LE-HAUT
Département du HAUT-RHIN – Arrondissement de THANN

PROCES – VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 02 février 2006

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 9
Nombre de conseillers présents : 7

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : BILGER Vincent, LERCH Sylvie, ILTIS Hubert, GROELL Christian, DUCOTTET Véronique, GALLOT Isabelle, WELKER André.

Membres absents excusés : MEYER Stéphane (donne procuration à M. BILGER Vincent), LHERBETTE Fabienne (donne procuration à M. ILTIS Hubert).

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie les membres présents et excuse Mr MEYER Stéphane et Mme LHERBETTE Fabienne pour leur absence.

1) Approbation du compte-rendu du 17 novembre 2005

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 17 novembre 2005.

2) Droit de préemption urbain

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des immeubles ci-après :

1. La parcelle 472/255, section 2 située au lieudit «Vordere Hadere» d'une superficie de 58 m², appartenant à Mme et Mr FOISY Stéphane vendeurs pour la somme de quinze €uros (15,00 €) à Mme et Mr NUSSBAUM Philippe 3 rue du Réservoir à Bourbach-le-Haut.
2. La parcelle 412/249, section 2 située au lieudit «Vordere Hadere» d'une superficie de 408 m², appartenant à Mme et Mr VOGLER-FINCK Daniel échangeurs à Mr NUSSBAUM Philippe 3 rue du Réservoir à Bourbach-le-Haut.
3. La parcelle 77, section 2 située au lieudit «Saicematt» d'une superficie de 1456 m², appartenant à Mr BURGARD Jean vendeur pour la somme de cent quarante trois mille €uros (143 000,00 €) à Mme BAUMANN Nicole 3 rue des Carrières à Saint Louis.

3) Information dossier modification du P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le dossier est à présent applicable.

4) Programme des travaux d'exploitations et patrimoniaux (ONF)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve l'état des travaux d'exploitation ainsi que les travaux patrimoniaux pour l'exercice 2006 qui se résume comme suit :

dépenses H.T. abattage (salaires + charges ouvriers) :	5 320 €
dépenses H.T. débardage, maîtrise d'œuvre + frais de gestion :	3 986 €
total frais d'exploitation H.T. :	9 306 €
montant T.T.C. des travaux d'exploitation :	10 087 €

travaux courants H.T. :	2 730 €
maîtrise d'œuvre + assistance gestion H.T.:	460 €
montant T.T.C. des travaux patrimoniaux :	3 295,84 €

Mr Welker précise qu'aucune coupe ne sera entreprise avant d'avoir reçu auparavant une garantie par le futur acheteur.

5) Préparation Budget Primitif 2006

- Travaux

Monsieur le Maire suggère de reporter sur l'exercice 2006 les travaux qui n'ont pas été réalisés l'année dernière à savoir :

travaux de busage en face du foyer rural jusqu'à la grotte

travaux d'enrochement et pose d'une glissière de sécurité rue des Rochelles

classement de terrains privés dans la voirie communale : il s'agit de diverses voies existantes qui n'ont pas été jusqu'alors versées en domaine public.

L'énumération des travaux pour l'année 2006 : se reporter à la précédente réunion du 20/10/05.

6) Enseignement de l'allemand à l'école primaire

Lors du dernier conseil d'école l'assemblée à évoqué le problème de l'enseignement de l'allemand. L'école dispose d'un créneau horaire pour le cycle 2 et 3 d'une 1 heure 50 hebdomadaire soit une intervention le lundi matin et le jeudi après-midi. Monsieur le Directeur souhaite une intervention pour le cycle 1. Monsieur le Maire prend contact avec les services de l'éducation nationale afin de trouver une solution à notre souhait commun. N'ayant pas obtenu de réponse positive à cette demande d'extension, Monsieur le Maire suggère au conseil municipal de prendre à charge de la commune cette augmentation de l'horaire soit 45 minutes hebdomadaire.

Après discussion le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition. Un contrat à durée déterminée sera signé prochainement avec Mme Eich, ce contrat prendra effet à compter du 27 février et ce terminera le 5 juillet 2006.

7) Devenir des gîtes, travaux

Monsieur Itlis énumère les différents travaux à réaliser pour les gîtes :

Mise en peinture extérieure des gîtes aux Buissonnets (travaux déjà réalisés les années précédentes par l'équipe municipale)

Travaux d'évacuation des eaux pluviales des gîtes aux Buissonnets

Pose de sous-compteurs d'eau aux gîtes du Kirchbuhl

Pose de disjoncteurs différentiels dans l'ensemble des gîtes (normes de sécurité)

Monsieur le Maire signale à l'assemblée des travaux de remise en état des conduites d'eau (suite à une fuite) aux gîtes du Kirchbuhl. La Sogest nous a fait parvenir un devis pour réparation d'un montant de 1 154.59 €T.T.C.

Une estimation a été faite sur l'exercice 2004 et 2005 afin de comparer le taux d'occupation entre les locations saisonnières et les locations dites occasionnelles. Il s'avère qu'au niveau financier c'est la location occasionnelle qui est plus rentable. Une réflexion est à prévoir dans ce sens sur le devenir des gîtes. Le principe de ne garder que trois gîtes en locations saisonnières est adopté.

8) Communications

Procès en cours

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un article de presse est paru dans le journal les D.N.A. le 17 janvier 2006 avec comme titre « le PLU cassé par le tribunal ». Ce journal n'ayant pas vérifié cette « information » et s'agissant d'une fausse interprétation un article rectificatif est paru dans le même journal le 31 janvier 2006. Il rétablit la vérité et rappelle que l'annulation est limitée à deux points mineurs du PLU, à savoir le classement d'une parcelle appartenant à Pierre Knopf et l'interdiction de maintenir un sentier qui traverse cette même parcelle. Monsieur le Maire signale que trois recours avaient été engagés par Pierre Knopf, Simone Knopf et Edouard Kauffmann. Ces deux derniers ont été déboutés en totalité et ont été condamnés par le tribunal à payer à la commune 300 € chacun de frais de procédures qui seront reversés à notre assurance protection juridique.

Achat matériel pour l'école

Monsieur le Maire donne lecture du récent courrier qu'il a reçu du directeur de l'école qui fait part de son souhait d'achat de jeux extérieur (vélos, tandems, ballons) pour l'école primaire. Mr Adam précise que la coopérative scolaire et l'association Théodule participeront à cette acquisition. Vu l'importance de l'achat l'enveloppe budgétaire de fonctionnement destiné à la fourniture scolaire sera réduite de 300 € par rapport à l'année 2005. Monsieur le Maire présente une offre de prix des Ets Score pour un montant global 703,40 T.T.C €

Le conseil municipal décide :

- d'imputer la dite dépense au compte 2188 section d'investissement.

9) Divers

Reconstruction de l'ouvrage d'art

Monsieur le Maire donne lecture du dernier courrier reçu le 13 janvier 2006 du Conseil général au sujet de travaux de remise en état du pont face à la maison Klein, et propose l'organisation d'une prochaine réunion afin de déterminer la meilleure période de travaux. Dès que la date sera retenue le secrétariat. Seront invités également les commerçants du village.

Subvention AOS 2006

Les années précédentes la commune versait à l'AOS une subvention minimum vu la faible participation des écoles aux activités organisées par cette association. Depuis septembre les écoles participent activement aux animations proposées, il est donc tout à fait normal que la commune verse l'intégralité de la subvention.

La subvention est fixée à 6,10 € par enfant soit : $44 \times 6,10 = 268,40$ €

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à l'AOS pour un montant de 268,40 € les crédits nécessaires seront votés au B.P 2006 cpte 6574.

Locations de pâturage

Monsieur le Maire rappelle les diverses candidatures reçues et présente le dossier adressé par Mr Ginot Steve.

Après discussion le Conseil Municipal décide de retenir ce candidat et une prochaine rencontre aura lieu en mairie afin de définir les dernières modalités. Un courrier sera adressé aux candidats non retenus.

Aménagement de l'ancien Crédit Mutuel

Monsieur le Maire informe l'assemblée du démarrage des travaux de réaménagement du bâtiment. Les Ets Schaub de Ruelisheim interviendront afin de mettre en place le sanitaire. Comme convenu avec l'entreprise, la commune se charge de l'achat du matériel. Le prix unitaire du matériel étant inférieur à 500,00 € TTC, le conseil municipal souhaite imputer la dite dépense au compte 2313 dépense d'investissement.

Tarif «fourniture ou casse» pour les gîtes ruraux

Après plusieurs relance de Mr le Trésorier à ce sujet, le conseil municipal décide de réactualiser l'ancien tarif et d'instaurer un tarif unitaire de base de 1,50 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 35.